

Liste des Tableaux et Principes

(24-11-12)

10.1 LES TROIS RÉFLEXES DU RÉPONDANT POUR RÉPONDRE À 1 SA

10.1.1 LE PREMIER RÉFLEXE

Pr. 10.1.1:1	L'acceptation d'une demande de transfert	<u>10.1</u> -13
Pr. 10.1.1:2	Contextes validant une demande de transfert	<u>10.1</u> -13
Pr. 10.1.1:3	Transfert pour une Majeure Cinquième	<u>10.1</u> -14

10.1.2 LE DEUXIÈME RÉFLEXE

Pr. 10.1.2:1	La convention «2 Trèfles Stayman»	<u>10.1</u> -17
---------------------	--	------------------------

10.1.3 LE TROISIÈME RÉFLEXE

Pr. 10.1.3:1	La classification de la main du répondant	<u>10.1</u> -21
Pr. 10.1.3:2	La classification de la main du répondant	<u>10.1</u> -22
Pr. 10.1.3:1	Absence de Majeure quatrième et main distributive	<u>10.1</u> -26

10.2 LE RÉPONDANT A UNE MAIN MINIMALE

10.2.1 LA DEMANDE DE TRANSFERT POUR UNE MAJEURE CINQUIÈME

Pr. 10.2:1	Transfert pour une Majeure Cinquième et main minimale	<u>10.2</u> -3
Pr. 10.2:2	Majoration d'un Transfert pour une Majeure Cinquième.....	<u>10.2</u> -4
Pr. 10.2:3	Redéclaration du répondant avec une main minimale	<u>10.2</u> -6

10.2.2 MAIN MINIMALE SANS SUITE MAJEURE CINQUIÈME

Pr. 10.2:4	Redéclaration du répondant avec une main minimale sans suite Majeure Cinquième	<u>10.2</u> -8
-------------------	---	-----------------------

Pr. 6.4:1	Critères de contexte du Cue-Bdod de transfert	10.2 -11
Pr. 6.4:1	Définition du Cue-Bdod de transfert	<u>10.2</u> -11

10.3 LE RÉPONDANT A UNE MAIN INTERMÉDIAIRE

10.3.1 LA DEMANDE DE TRANSFERT POUR UNE MAJEURE CINQUIÈME

10.3.1.1 Quatrième tempo

Pr. 10.3:1 Transfert pour une Majeure Cinquième et main minimale 10.3 -7

10.3.1.2 Cinquième tempo

**Pr. 10.3:2 Redéclaration de l'ouvreur après une invitation avec
un transfert en Majeure Cinquième 10.3 -9**

Pr. 10.3:3 Redéclaration de l'ouvreur après une répétition
de la Majeure cinquième au niveau 3 10.3 -11

**Pr. 10.3:4 Redéclaration à 3 SA de l'ouvreur après une répétition
au niveau 3 du transfert en Majeure Cinquième 10.3 -13**

10.3.2 LA RÉPONSE 2 TRÈFLES STAYMAN ET SES REDÉCLARATIONS

Pr. 10.3.2:1 La réponse 2 Trèfles Stayman 10.3 -15

Pr. 10.3.2:2 Misfit et 2 Trèfles Stayman 10.3 -18

Pr. 10.3.2:3 Soutien quatrième unique et 2 Trèfles Stayman 10.3 -20

Pr. 10.3.2:4 Double soutien quatrième et pointage minimum
et 2 Trèfles Stayman 10.3 -24

Pr. 10.3.2:5 Majoration du transfert après 2 Trèfles Stayman 10.3 -26

10.3.3 LE RÉPONDANT NE DÉTIENIR PAS DE MAJEURE QUATRIÈME

Pr. 10.3.3:1 Main intermédiaire sans suite Majeure quatrième 10.3 -30

10.4 LE RÉPONDANT A UNE MAIN MAXIMALE

Tableau 10.4 Niveau de contrat en fonction du pointage combiné..... 10.4 -3

10.4.1 LE RÉPONDANT DEMANDE UN TRANSFERT MAJEURE CINQUIÈME

Pr. 10.4.1:1 Transfert et main maximale 10.4 -8

Annexe du Chapitre 10
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

LE QUATRIÈME TEMPO

1) *Le répondant a une longue Majeure*

Pr. 10.4.1:3 Transfert avec une longue Majeure 10.4 -11

2) *Le répondant a une Majeure strictement Cinquième*

Pr. 10.4.1:4 Transfert une Majeure Cinquième sans 2^{ième} couleur valable. 10.4 -17

LE CINQUIÈME TEMPO APRÈS UNE ENCHÈRE À SA DU RÉPONDANT

Pr. 10.4.1:5	Cinquième tempo après redéclaration à Sans-Atout	<u>10.4 -19</u>
Pr. 10.4.1:6	Deuxième nouvelle couleur du répondant après 1 SA	<u>10.4 -21</u>
Pr. 10.4.1:7	Exigences pour une deuxième nouvelle couleur après un transfert en Majeure Cinquième	<u>10.4 -22</u>
Pr. 10.4.1:8	Le Principe de base des 4 choix de l'ouvreur après l'annonce d'une deuxième nouvelle couleur	<u>10.4 -24</u>
Pr. 10.4.1:8.1	Le 1^{er} choix de l'ouvreur: «Soutien pour la Majeure»	<u>10.4 -24</u>
Pr. 10.4.1:8.2	Le 2 ^{ième} choix de l'ouvreur: «Déclarer à Sans-Atout»	<u>10.4 -26</u>
Pr. 10.4.1:8.3	Le 3^{ième} choix de l'ouvreur: «Annonce d'une troisième couleur»	<u>10.4 -27</u>
Pr. 10.4.1:8.3.1	Sixième tempo après l'annonce d'une troisième couleur	<u>10.4 -30</u>
Pr. 10.4.1:8.4	Le 4^{ième} choix de l'ouvreur: «Soutien pour la nouvelle couleur»	<u>10.4 -38</u>
Pr. 10.4.1:8.5	Sans-Atout naturel du répondant après Misfit	<u>10.4 -40</u>
Pr. 10.4.1:8.6	Invitation au chelem après la troisième couleur de l'ouvreur .	<u>10.4 -45</u>
Pr. 10.4.1:8.7	Invitation au chelem après fit avec la deuxième nouvelle couleur.	<u>10.4 -46</u>

10.4.2 LE RÉPONDANT ANNONCE LA CONVENTION 2 TRÈFLES STAYMAN

Pr. 10.4.2:1	La redéclaration 2 Carreaux	<u>10.4 -50</u>
Pr. 10.4.2:2	La redéclaration du répondant après 2 Carreaux.....	<u>10.4 -51</u>
Pr. 10.4.2:3	L'ouvreur possède une Majeure quatrième	<u>10.4 -52</u>
Pr. 10.4.2:4	La redéclaration du répondant après un soutien en Majeure au niveau 2	<u>10.4 -53</u>
Pr. 10.4.2:5	L'ouvreur possède un soutien quatrième dans chaque Majeure	<u>10.4 -54</u>
Pr. 10.4.2:6	Majoration du transfert après 2 Trèfles Stayman	<u>10.4 -56</u>

Annexe du Chapitre 10
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

10.4.3 LE RÉPONDANT A UNE MAIN BALANCÉE SANS AUCUNE SUITE MAJEURE QUATRIÈME
NI COULEUR MINEURE VALABLES

Pr. 10.4.3:1 Absence de suite Majeure Cinquième et distribution balancée 10.4 -61

10.4.4 MAIN DISTRIBUTIVE SANS AUCUNE SUITE MAJEURE QUATRIÈME

Pr. 10.4.4:0 Conditions essentielles pour la recherche de chelem 10.4 -63

10.4.4.1 LA CONVENTION 2 PIQUES STAYMAN 10.4 -65

Pr. 10.4.4.1:1	Les deux critères de la convention 2 Piques Stayman	<u>10.4 -66</u>
Pr. 10.4.4.1:2	Les quatre choix de l'ouvreur après 2 Piques Stayman	<u>10.4 -68</u>
Pr. 10.4.4.1:3	Redéclarations du répondant selon le choix de l'ouvreur sur 2 Piques Stayman	<u>10.4 -70</u>
	Pr. 10.4.4.1:3A 1^{er} choix : un soutien quatrième	<u>10.4 -70</u>
Pr. 10.4.4.1:3B	2 ^{ième} choix : annonce à 3 SA et plus	<u>10.4 -76</u>
	Pr. 10.4.4.1:3C 3^{ième} choix : annonce à 2 SA	<u>10.4 -78</u>
Pr. 10.4.4.1:3D	4 ^{ième} choix : annonce d'une Majeure au niveau 3	<u>10.4 -81</u>

10.4.4.2 LE TRANSFERT EN MINEURE FORTE 10.4 -82

Pr. 10.4.4.2:1	Contexte du Transfert en mineure Forte	<u>10.4 -84</u>
Pr. 10.4.4.2:2	Exigences du Transfert en mineure Forte	<u>10.4 -85</u>
Pr. 10.4.4.2:3:1	L'ouvreur a un doubleton en soutien	<u>10.4 -88</u>
Pr. 10.4.4.2:3.2	Absence d'arrêt pour la mineure non annoncée et acceptation au niveau 4 du transfert en mineure Forte	<u>10.4 -90</u>
Pr. 10.4.4.2:3:3	L'ouvreur a un soutien troisième avec la mineure Forte et des arrêts dans la mineure non annoncée	<u>10.4 -91</u>

10.4.4.3 INVITATION DIRECTE AU CHELEM 10.4 -93

Pr. 10.4.4.3:1	Contexte de l'Invitation directe au chelem en mineure	<u>10.4 -94</u>
Pr. 10.4.4.3:2	Exigences de l'Invitation directe au chelem en mineure	<u>10.4 -97</u>
Pr. 10.4.4.3:3	Répondre à l'Invitation directe au chelem en mineure	<u>10.4 -100</u>

Annexe du Chapitre 10
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

10.4.4.4 INVITATION AU CHELEM EN MINEURE APRÈS 2 TRÈFLES STAYMAN 10.4 -107

Pr. 10.4.4.4:1	Contexte de l'Invitation au chelem en mineure après 2 <i>Tr Stayman</i>	<u>10.4-109</u>
Pr. 10.4.4.4:2	Exigences de l'Invitation au chelem en mineure	
	<i>après 2 Tr Stayman</i>	<u>10.4 -114</u>
Pr. 10.4.4.4:3	Répondre à l'Invitation au chelem en mineure après 2 <i>Tr Stayman</i>	<u>10.4-116</u>

10.5 LA COMPÉTITION DES ENCHÈRES ET OUVERTURE À 1 SA

10.5.1 INTRODUCTION AU PRINCIPE GÉNÉRAL DU «TOUJOURS TRANSFERT»

Pr. 10.5:0	«Toujours Transfert»	<u>10.5-3</u>
Pr. 10.5.1:1	Transfert en Majeure avec le Contre de Surenchère à Sans-Atout	<u>10.5-5</u>

10.5.2 LES COMMUNICATIONS APRÈS 1 SA SI DÉFENSIVE D'ENCHÈRES

Pr. 10.5.2:1	«Toujours Transfert» en l'absence d'obstruction	<u>10.5-15</u>
Pr. 10.5.2:2	Contexte du Contre de répétition compétitif	<u>10.5-18</u>
Pr. 10.5.2:3	Définition du Contre de répétition compétitif	<u>10.5-18</u>
Pr. 10.5.2:4	«Toujours Transfert» même si obstruction	<u>10.5-24</u>

10.5.3 LA DÉFENSIVE D'ENCHÈRES APRÈS OUVERTURE À 1 SA

Pr. 10.5.3:1	Langage régulier après une Réouverture Sans-Atout	<u>10.5-29</u>
Pr. 10.5.3:2	La Surenchère d'Ouverture en Majeure 1 SA	<u>10.5-32</u>
Pr. 10.5.3:3	La défense 2 Carreaux à la Capelletti	<u>10.5-36</u>
Pr. 10.5.3:4	Répondre à 2 Carreaux à la Capelletti	<u>10.5-38</u>
Pr. 10.5.3:5	La défense 2 Trèfles à la Capelletti	<u>10.5-41</u>
Pr. 10.5.3:6	Répondre à 2 Trèfles à la Capelletti	<u>10.5-42</u>
Pr. 10.5.3:7	La défense à Sans-Atout Inusité contre 1 SA	<u>10.5-45</u>
Pr. 10.5.3:8	Contexte de la Surenchère d'appel après Ouverture à 1 SA	<u>10.5-49</u>
Pr. 10.5.3:9	Exigences de la Surenchère d'appel après Ouverture à 1 SA	<u>10.5-50</u>